

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC297

présenté par
M. Cédric Roussel, rapporteur

ARTICLE 9

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 15 :

« Art. L. 334-3. – Les membres (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.